

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 10 octobre 2022 ³

AO

Salle du Conseil

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PECAUT - +A	Adjoint	Excusé

Bureau du Conseil municipal

Yves

Guy GUBELMANN - PLR	Président	
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA	Vice-Présidente	
Alexandra PLANCHON	Secrétaire	Excusée

M

Conseillers municipaux

Corinne ALHANKO-BAUER - PLR		Guy MUSY - EPA	
Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Meret BLANC-ODERMATT - PLR		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Pierre-Yves DECHEVRENS - LC		Alexandre SOUCAS - EPA	
Caroline DOMBRE - EPA		Claire THIBAUT-BULLIARD - PLR	
Philippe GAILLARD - EPA		Onur VON BURG - EPA	
Nicole IMHOF - LC		Eric WEHRLI - LC	
Anita PORDES - PLR			

Administration : Mme Alexandra DERUAZ (Secrétaire générale)

Excusés :

Public : /

correctures demandées lors de
la séance du 07.11.23



Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 12 septembre 2021.** ³
2. **Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
3. **Communication(s) du bureau.**
4. **Rapports des commissions.**
 - a) Rapport de la commission « Urbanisme ». Séance du 2 mai 2023.
 - b) Rapport de la commission « Assainissement ». Séance du 20 juin 2023.
 - c) Rapport de la commission « Sociale ». Séance du 19 septembre 2023. (Succinct). (Délibération N° 088).
 - d) Rapport de l'Association Noctambus. Séance du 18 septembre 2023. Stéphanie BARON-LEVRAT, déléguée.
5. **Projets de délibérations.**

Délibération No 2020-2025 D – 088 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 165'000 F destiné la rénovation de 3 courts de tennis, sis route de la Côte-d'Or 10, parcelle N°5270 / RF 29, propriété de la Commune d'Anières.
6. **Projet(s) de motion(s).**
7. **Projet(s) de résolution(s).**
8. **Proposition(s) du Maire et des Adjointes.**
9. **Communication(s) du Maire et des Adjointes.**
10. **Questions écrites ou orales.**
11. **Huis clos.**
 - **Information de M. le Maire sur les dossiers de naturalisation.**



M. Yves GUBELMANN, ci-après « M. le Président » ouvre la séance à 20h.00 et salue l'Assemblée. Il excuse tout d'abord M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

En préambule, M. le Président indique avoir pris la liberté d'écrire une lettre au nom de tous les membres du Conseil municipal suite au décès du père de M. l'Adjoint Pascal PECAUT qu'il a fait parvenir au domicile de ce dernier en lui exprimant leurs plus sincères condoléances.

En outre, la cérémonie d'adieux de M. et Mme MASSET a eu lieu le jour même de la présente séance (ils sont partis le 29 septembre dernier). M. le Président et M. le Maire Pascal WASSMER étaient présents. M. le Président aimerait prononcer ces quelques mots :

« Liliane était trésorière et membre fondatrice de la société de gymnastique d'Anières. Elle est également membre des Dames d'Anières et de Feu Folettes, les épouses des pompiers.

M. Raymond MASSET était Conseiller municipal de 1971 à 1983 et maire de la commune de 1983 à 1999. Il était membre fondateur de l'association des anciennes autorités d'Anières, membre de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Anières et membre de l'Amicale. Il était également major à l'inspectorat du feu et directeur adjoint à la sécurité civile. Il était membre actif de la fanfare des joyeux retraités et il était membre ancien et jubilaire de la société des vieux grenadiers, ancien membre de la compagnie qui était entrée dans cette société en 1971 ».

M. le Président propose à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en leur mémoire.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 12 septembre 2023.

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 12 septembre 2023.

M. Jean-Luc RICHARDET soulève une remarque en page 8 du PV où Mme Alexandra DERUAZ précisait qu'un budget de 2000 francs était disponible concernant les votations et élections mais qu'il était très peu utilisé. M. Jean-Luc RICHARDET désire savoir s'il s'agit d'un budget de 2'000 francs par votation, ce qu'infirmes Mme Alexandra DERUAZ car ce budget s'applique pour l'année dans son entièreté.

Le procès-verbal de la séance du mardi 12 septembre 2023 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.

Point 2 – Discussion et approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour.

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 – Communications du bureau.

M. le Président donne lecture des communications du bureau :

- *Elections du Conseil national et 1^{er} tour du Conseil des Etats le 22 octobre 2023 - Rappel : Président : M. Guy MUSY - VP : Mme Meret BLANC-ODERMATT.*

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.



Point 4 – Rapports des commissions.

M. le Président étant également Président de la commission Urbanisme, il passe la parole à la Vice-Présidente du Conseil municipal, Mme Stéphanie BARON LEVRAT, pour qu'il fasse la lecture du rapport (Mme Stéphanie BARON LEVRAT est dénommée ci-après « Mme la Présidente »).

a) Rapport de la commission Urbanisme. Séance du 2 mai 2023.

Pas de questions des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie M. Yves GUBELMANN pour son rapport. Ce dernier reprend la présidence du Conseil municipal.

Rapport en annexe du présent procès-verbal.

M. le Président passe la parole à Mme Caroline DOMBRE, Présidente de la commission Assainissement.

b) Rapport de la commission Assainissement. Séance du 20 juin 2023.

Pas de questions des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Caroline DOMBRE pour son rapport.

Rapport en annexe du présent procès-verbal.

M. le Président passe la parole à Mme Nicole IMHOF pour le rapport (succinct) de la commission Sociale qu'elle préside.

c) Rapport de la commission Sociale. Séance du 19 septembre 2023.

Pas de questions des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Nicole IMHOF pour son rapport.

Rapport en annexe du présent procès-verbal.

M. le Président passe la parole à Mme Stéphanie BARON LEVRAT pour le rapport de l'Association Noctambus.

Mme Stéphanie BARON LEVRAT signale qu'elle n'était pas la déléguée mais la remplaçante de M. Guy MUSY lors de l'Assemblée générale de l'Association Noctambus.

d) Rapport de l'Association Noctambus. Séance du 18 septembre 2023.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS remarque que les présidences ont été accordées la plupart du temps aux communes de la rive droite. Mme Stéphanie BARON LEVRAT confirme qu'il y avait Perly-Certoux, Vernier, Meyrin, Ville de Genève et Avully. Il s'agit toutefois de personnes qui se sont présentées.

M. le Président relève qu'il est indiqué sous le point 2.A « en décembre 2023, le réseau Noctambus sera intégré en partie au réseau TPG ». Or, il est mentionné au point 3 que « s'agissant des perspectives 2024, l'Association a un défi important considérant l'intégration ou pas du réseau Noctambus au sein des TPG ». Mme Stéphanie BARON LEVRAT explique que la situation peut encore changer car la convention a été signée une année avec les TPG. Si tout est intégré au sein des TPG, il n'y aurait plus d'Association Noctambus. Il s'agit d'une année de transition.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie Mme Stéphanie BARON LEVRAT pour son rapport.



Rapport en annexe du présent procès-verbal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 5 – Projets de délibérations.

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 088.

À l'unanimité des voix (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération n°2020-2025 D – 088 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 165'000 F destiné à la rénovation de 3 courts de tennis, sis route de la Côte-d'Or 10, parcelle N°5270 / RF 29, propriété de la Commune d'Anières.

M. le Président donne lecture de la délibération.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique qu'il s'opposera à la délibération. Il ressent en effet une gêne quant au fait que les représentants du tennis ne soient pas présents. Pour rappel, la Commune avait déjà alloué 30'000 ou 40'000 francs pour rénover le tennis. Le fait que les représentants du tennis ne soient pas présents est ^{un} très peu cavalier pour M. Pierre-Yves DECHEVRENS. AD

De la mémoire de M. le Président, cette délibération avait été préavisée favorablement par la commission Sociale. Plusieurs personnes de l'assemblée le confirment.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2020-2025 D – 088 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 165'000 F destiné la rénovation de 3 courts de tennis, sis route de la Côte-d'Or 10, parcelle N°5270 / RF 29, propriété de la Commune d'Anières

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le devis établi par l'entreprise Jacquet SA en date du 16 août 2023 ;

Vu le rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs » du 19 septembre 2023 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide**

en présence de 17 de ses membres

à l'unanimité des voix moins 1 voix contre

1. De réaliser les travaux de rénovation de trois courts de tennis, sis route de la Côte-d'Or 10, parcelle N° 5270 / RF 29, propriété de la commune.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de TTC 165'000 F.
3. De comptabiliser la dépense de TTC 165'000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de TTC 165'000 F au moyen de 10 annuités, sous la rubrique n° 3410.00.33000, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

*correction demandée lors
de la séance du 07.11.23
Muz*



5. D'autoriser M. le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°2.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

Point 6 – Projet(s) de motion(s).

Pas de projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

Point 7 – Projet(s) de résolution(s).

Pas de résolution.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit les proposition(s) du Maire et des Adjoints.

Point 8 – Proposition(s) du Maire et des Adjoints.

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire n'a pas de proposition.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe propose au Conseil municipal le renvoi du projet d'achat des terrains pour la zone sportive à la commission des Finances.

M. le Président fait voter le Conseil municipal sur l'entrée en matière de ce point.

À l'unanimité des voix (16 oui), le Conseil municipal est d'accord d'entrer en matière sur le renvoi du projet d'achat des terrains pour la zone sportive à la commission des Finances.

M. le Président met au vote le renvoi de ce point en commission des Finances.

À l'unanimité des voix (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi du projet d'achat des terrains pour la zone sportive à la commission des Finances.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjoints.

Point 9 – Communications du Maire et des Adjoints.

M. le Président cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

Compte-rendu administratif

M. le Maire informe que l'envoi du compte-rendu administratif se fera au plus tard le 23 octobre prochain. Les membres du Conseil municipal auront ensuite un délai de deux semaines pour faire part de leurs remarques et questions.



M. le Président se demande quand ce compte-rendu sera imprimé et distribué. De l'avis de M. le Maire, il devrait l'être à la fin du mois de novembre

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 10 – Questions écrites ou orales.

M. le Président cède la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

Nouvelle présidence de l'ACG

M. Pierre-Yves DECHEVRENS félicite Mme Karine BRUCHEZ pour son élection à la présidence de l'ACG, Mme Karine BRUCHEZ étant Maire d'Hermance, une petite commune voisine. M. Pierre-Yves DECHEVRENS invite l'administration à lui transmettre les félicitations du Conseil municipal.

M. le Président cède la parole à Mme Stéphanie BARON LEVRAT.

Planification des séances

Mme Stéphanie BARON LEVRAT s'enquiert de la date à laquelle la planification des séances 2024 sera connue. Mme Alexandra DERUAZ répond que Mme Alexandra PLANCHON a déjà commencé à poser des dates.

M. le Président cède la parole à M. Jean-Luc RICHARDET.

Parc à chiens

M. Jean-Luc RICHARDET rapporte que la clôture du parc à chiens serait trouée à certains endroits, ce à quoi M. le Maire Pascal WASSMER indique avoir pris bonne note de ce point. Il fera le nécessaire avec le service technique.

M. le Président cède la parole à Mme Nicole IMHOF.

Promotions citoyennes

Mme Nicole IMHOF se demande comment les jeunes seront encadrés. M. le Maire indique qu'il y avait au minimum deux Conseillers municipaux qui accompagnaient les jeunes par le passé, en sachant que le transport est organisé jusqu'en ville par la Commune. Cette année, un *after* est également prévu pour les jeunes.

Mme Anita PORDES aimerait obtenir plus de précision sur l'activité en soi et les horaires. Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH indique que les promotions citoyennes ont lieu ce vendredi. Mme Anita PORDES se porte volontaire.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS, qui a déjà participé plusieurs fois, spécifie que le bus part aux environs de 18h30-19h00. L'année précédente, un spectacle avait eu lieu à l'Alhambra suivi d'un apéritif. Les jeunes ont été ramenés à 23h00. M. Pierre-Yves DECHEVRENS se demande en revanche si la rentrée en bus est obligatoire comme les jeunes ne sont pas forcément tous mineurs.



Mme Alexandra DERUAZ déclare qu'une décharge est demandée aux parents pour les jeunes de moins de 18 ans qui voudraient rester et ne pas rentrer avec le bus mis à disposition par la Commune.

M. le Président se questionne sur le nombre de jeunes inscrits. Mme Alexandra DERUAZ propose de se renseigner le lendemain de la présente séance auprès de Mme Sonia CRELIER.

Mme l'Adjointe souligne que ce dossier est géré par M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI fait remarquer qu'il est écrit sur le site de la Ville de Genève que l'édition 2023 des promotions citoyennes aura lieu le vendredi 13 octobre à 20h00 au bâtiment des Forces Motrices avec un invité prestigieux, l'écrivain Edouard Louis.

Mme Alexandra DERUAZ donne lecture de l'invitation envoyée aux parents et aux jeunes. A noter que le rendez-vous est prévu à 18h00 à la Mairie avec une verrée puis un retour en car aux alentours de 22h30. Mme Alexandra DERUAZ demandera à Mme Sonia CRELIER d'entrer en contact avec les personnes intéressées.

Mme Meret BLANC-ODERMATT se propose pour accompagner Mme Anita PORDES.

Mme Stéphanie BARON LEVRAT regrette que les membres du Conseil municipal n'aient pas reçu l'information en avance (notamment pour rencontrer les jeunes lors de la verrée à 18h00). Elle invite l'administration à anticiper cela pour l'année suivante. M. le Président appuie ce commentaire. M. le Maire déclare que l'administration a pris note de la remarque. L'invitation sera envoyée à l'avenir en copie aux Conseillers municipaux.

Fenêtre de l'Avent du Conseil municipal

Mme Nicole IMHOF rappelle qu'elle est prévue le 14 décembre 2023.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER précise que, comme le Conseil municipal invitera les habitants à cette Fenêtre de l'Avent, ce point devait être discuté au sein de cet hémicycle plutôt qu'en commission Sociale.

Mme Nicole IMHOF remémore au Conseil municipal que l'organisation de l'édition précédente avait été quelque peu difficile (M. Giuseppe RICCIUTI s'était occupé de faire les achats y relatifs). Elle se demande ce qui doit être organisé pour cette Fenêtre de l'Avent (décorations et collations).

M. le Maire fait remarquer que les extérieurs seront en principe terminés au niveau de la Mairie mais peut-être pas autour de l'immeuble de la Côte-d'Or. Il sera donc possible d'utiliser le parvis pour cette Fenêtre de l'Avent.

Pour Mme Nicole IMHOF, il serait nécessaire d'avoir des bénévoles du Conseil municipal pour organiser cet événement puisque ce dernier ne concerne pas que la commission Sociale mais l'entier du Conseil municipal.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER évoque qu'il a été rappelé en commission Sociale que ce sont les Conseillers municipaux qui invitent les habitants et non pas la Mairie. Il conviendrait donc de se mettre d'accord sur une participation financière.

M. le Président se demande si le Conseil municipal est d'accord de participer avec un montant qui pourrait être de 13 francs (comme l'année précédente) :

- **A l'unanimité des voix, le Conseil municipal est d'accord de participer financièrement à la Fenêtre de l'Avent.**

M. Giuseppe RICCIUTI se tient à disposition pour la logistique de l'évènement. M. Pierre-Yves DECHEVRENS et M. Eric WEHRLI proposent d'assister leur préopinant.

M. Giuseppe RICCIUTI s'interroge ensuite sur la décoration prévue. M. le Maire répond que le matériel de la Commune (petit chariot, tables) est toujours à disposition.



Mme Caroline DOMBRE rappelle que cet évènement avait été annulé il y a deux ans à cause du covid. Elle avait alors pris l'initiative de décorer toutes les vitres de la Mairie (la Mairie dispose d'un stock de décorations que l'administration utilise). S'il n'y a pas d'idée particulière, Mme Caroline DOMBRE pense que le Conseil municipal peut compter sur les décorations existantes. M. le Maire confirme que le Conseil municipal pourra utiliser les décorations de la Commune (en sachant que la Mairie aura déjà mis des décorations en place).

Mme Nicole IMHOF relève que l'Atelier du Village voulait participer à la décoration. M. l'Adjoint Pascal PECAUT avait indiqué qu'il contacterait cette association. M. le Maire commente qu'il conviendra de savoir si l'association organisera sa propre Fenêtre de l'Avent. Dans le cas inverse, il ne s'agira plus de la Fenêtre de l'Avent du Conseil municipal.

M. le Président cède la parole à M. Guy MUSY.

Traitement des motions

M. Guy MUSY rend le Conseil municipal attentif au fait que le traitement des motions a posé quelques difficultés au printemps 2023. M. Guy MUSY souhaite savoir si le processus a été clarifié au sein de l'Exécutif. M. le Maire indique que cela est toujours en cours. L'Exécutif reviendra vers le Conseil municipal en temps voulu.

M. le Président cède la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER.

Colis des Aînés

Mme Corinne ALHANKO-BAUER rapporte que sa voisine, Mme Claire THIBAUT-BULLIARD, se demandait si des changements étaient survenus au sujet du colis des Aînés.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI relate que la liste des personnes concernées a été reprise. Comme cette démarche était délicate, il a été décidé avec l'aide de Mme Sonia CRELIER d'envoyer une lettre à toutes les personnes seules de plus de 75 ans vivant sur la Commune pour leur demander si elles souhaitaient recevoir le colis par un Conseiller municipal ou si elles préféreraient venir le chercher à la commune. Sans réponse de leur part sous un délai fixé, il peut être considéré que ces personnes ne veulent pas recevoir de colis. Il a été demandé aux personnes concernées d'envoyer leurs coordonnées téléphoniques et leur adresse car les membres du Conseil municipal ont eu des difficultés à prendre contact avec elles les années précédentes. Au surplus, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI déclare que les colis sont en cours d'élaboration sous le pilotage de Mme Nicole IMHOF et l'aide de Mme Sonia CRELIER avec des produits locaux.

M. le Président se demande si une tendance peut déjà se dégager suite à l'envoi du courrier, ce à quoi Mme Corinne ALHANKO-BAUER répond qu'une rencontre est prévue avec Mme Sonia CRELIER le 17 octobre. À noter que 75 personnes sont éligibles pour recevoir les colis.

Commission conjointe

M. le Président informe qu'une commission conjointe Urbanisme et Assainissement a été agendée le 31 octobre pour le traitement de la pétition du chemin des Hutins avec une audition des pétitionnaires. Mme Alexandra DERUAZ précise que le remplacement ou non des Conseillers municipaux qui siègent au sein des deux commissions a été discuté lors de la séance des chefs de groupe. L'information donnée au dernier Conseil municipal n'était pas tout à fait correcte. Après vérification auprès du SAFCO, la séance se transformerait en Conseil municipal extraordinaire si un commissaire membre des deux commissions se faisait remplacer. L'Exécutif estimait qu'il était plus simple de renoncer à une commission conjointe et de faire une toute commission réunie pour information sans décision. Un préavis pourra être demandé à la commission Urbanisme ou Assainissement en fonction de ce qui sera discuté.

M. le Maire évoque également la possibilité de voter sur le siège au prochain Conseil municipal.



M. le Président résume que l'ensemble des membres du Conseil municipal seront invités à une toutes commissions réunies pour information. Le point sera ensuite transféré à la commission concernée qui devra voter un préavis à l'attention du Conseil municipal.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH fait remarquer que si un consensus se dégage déjà lors des discussions le 31 octobre, il serait également possible pour le Conseil municipal de voter sur le siège sans passer par la commission Urbanisme ou Assainissement.

M. le Président aimerait qu'un système soit mis en place pour tous les cas de figure qui se présenteront à l'avenir.

M. Jean-Luc RICHARDET émet deux observations. Il serait tout d'abord favorable à être formaliste même si cela peut sembler lourd. Par ailleurs, dans la mesure où un consensus se dégagerait le 31 octobre et mènerait à un vote sur le siège du Conseil municipal, M. Jean-Luc RICHARDET ressent une gêne vis-à-vis des pétitionnaires quant au fait qu'il n'y aurait pas de rapport.

M. le Maire mentionne que le fait de ne pas pouvoir se faire remplacer pose un problème. Si les commissaires pouvaient se faire remplacer, cela ouvrirait la présence à l'ensemble du Conseil municipal. Or, la séance deviendrait *de facto* une toutes commissions réunies, auquel cas il n'est pas possible de prendre une décision. L'administration doit encore étudier ce point. Les chefs de groupe ont été invités à en parler au sein de leur caucus respectif. Sans consensus, il faudra créer une commission *ad hoc* pour prendre une décision relative à la pétition. Cependant, cette création prendrait du temps. Dans le cas présent, la volonté est de traiter rapidement cette pétition. La voie la plus simple pour ce faire consiste à faire une toutes commissions réunies. Si un rapport doit être établi, il faudra un débat dans l'une des deux commissions susmentionnées pour qu'il y ait un préavis à transmettre au Conseil municipal.

M. Giuseppe RICCIUTI abonde dans le sens de M. Jean-Luc RICHARDET quant à la nécessité d'apporter une réponse pour les pétitionnaires. En revanche, et sauf erreur, deux réponses différentes ont été données par le SAFCO. Il est donc difficile d'avoir une réponse entièrement fiable.

M. le Maire confirme que la réponse du SAFCO n'était pas claire, raison pour laquelle il convient de trancher entre une toutes commissions réunies ou une commission *ad hoc* avec un vote formel.

Pour M. Eric WEHRLI, la proposition de Mme l'Adjointe est pleine de bon sens. Le problème vient du fait que certains voulaient se faire remplacer. Il suffit de supprimer cette possibilité et que tout le monde se mette d'accord sur le fait que les commissaires appartenant aux deux commissions ne peuvent pas se faire remplacer. Une commission réunie Assainissement et Urbanisme pourra ainsi élaborer son rapport.

M. Giuseppe RICCIUTI juge qu'un équilibre des forces ne sera pas équitable dans un tel cas. Il trouvait personnellement qu'une toutes commissions réunies était plus équitable pour avoir ensuite un vote sur le siège au Conseil municipal. M. Jean-Luc RICHARDET fait remarquer à son préopinant que la représentation des commissions, même si elle n'est pas proportionnelle à celle du Conseil municipal, sera rétablie lors du vote du Conseil municipal. M. Jean-Luc RICHARDET serait donc d'avis de faire preuve de pragmatisme. Le fond de la pétition est plus intéressant que la façon de la traiter. M. Jean-Luc RICHARDET serait favorable à ne pas remplacer les commissaires membres des deux commissions pour traiter du sujet avec un rapport.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS rejoint la position de M. Jean-Luc RICHARDET car le rapport de force en commission ou au Conseil municipal se retrouve.

Il semble pour M. Onur VON BURG que lors d'une précédente séance, Mme Alexandra PLANCHON avait cité un paragraphe du règlement du Conseil municipal. M. Onur VON BURG pense qu'il est important de le respecter. Dans le cas présent, si une personne siège dans les deux commissions et qu'elle ne peut pas se faire remplacer, cela ne semble pas conforme à l'art. 60 al. 3 du règlement. M. Onur VON BURG en donne la lecture :

Le Conseil municipal en désigne les membres pour la durée de la législature en veillant à assurer à chaque groupe composant le Conseil une représentation équitable dans chaque commission. A défaut d'entente entre les groupes, la répartition des sièges dans chaque



commission est calculée selon le principe du système proportionnel sur la base des suffrages de listes des dernières élections municipales.

M. Onur VON BURG se demande comme les termes « A défaut d'entente entre les groupes » peuvent être interprétés. M. le Maire déclare que l'art. 60 a. 3 concerne la composition des commissions et du nombre de commissaires en début de législature. Les groupes se sont rencontrés et se sont mis d'accord sur la composition.

M. Onur VON BURG se demande si l'art. 60 al. 3 serait toujours respecté dans le cadre d'une toutes commissions réunies où la répartition des groupes change. M. le Maire répond que cet article ne prend pas en compte les commissions réunies.

M. le Président fait remarquer que ce problème risque de s'appliquer pour des cas futurs. Il est donc nécessaire de mettre un cadre comme mentionné par M. Jean-Luc RICHARDET.

M. le Maire réitère que ce point a été évoqué avec les chefs de groupe. Les déséquilibres qui pourraient exister ont été évoqués. Chaque groupe doit en discuter en son sein pour voir si un consensus se dégage. M. le Maire en déduit pour le moment que ces discussions ne semblent pas avoir eu lieu au sein des groupes.

M. le Président annonce que la discussion a eu lieu au sein du groupe PLR Anières. Il note après un échange informel que la discussion a également eu lieu dans les deux autres groupes. M. le Maire suggère dès lors de trouver une entente.

Mme Stéphanie BARON LEVRAT propose que les trois groupes transmettent leur position. Il reviendra à l'Exécutif de décider de la suite à donner. M. le Maire annonce alors que l'Exécutif attendra les retours et qu'il avisera en temps voulu.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI informe que le groupe EPA a décidé de ne pas se faire remplacer pour autant qu'il n'y ait pas de vote.

D'après Mme Corinne ALHANKO-BAUER, le groupe PLR a abordé ce point sans prendre de décision. Elle rejoindrait personnellement les propos de M. Jean-Luc RICHARDET ou de M. Eric WERHLI. M. le Président confirme que le groupe PLR n'a pas pris de décision sur ce point car l'idée n'était pas de décider de ce point lors de la présente séance.

Mme Anita PORDES annonce après concertation que le groupe PLR rejoint l'avis du groupe EPA.

M. le Maire estime que la décision prise relève du bon sens. Une commission réunie sera agendée le 31 octobre au terme de laquelle un préavis pourra être donné à l'attention du Conseil municipal. Mme Caroline DOMBRE signale que le groupe EPA accepte que la proportionnalité ne soit pas respectée pour autant qu'il n'y ait pas de vote.

M. le Président récapitule qu'il s'agirait d'un préavis de deux commissions. Les membres qui siègent dans ces deux commissions ne peuvent pas se faire remplacer pour voter. Le vote est fait pour chaque personne et pas pour le siège. Le préavis sera remonté au Conseil municipal qui votera en plénière. Ce fonctionnement sera également appliqué pour des cas de figure similaires qui se présenteraient à l'avenir.

Mme Caroline DOMBRE se demande qui présidera la séance, ce à quoi M. le Président pense qu'il s'agira de sa propre personne.

M. le Président cède la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER.

Voie bleue

Mme Corinne ALHANKO-BAUER relate qu'un tout-ménage intitulé « Non à la Voie Bleue à Corsier-Port » a été envoyé aux habitants. Elle s'enquiert de la situation dans les autres communes.



M. le Maire explique que les communes lacustres de la rive droite et de la rive gauche sont favorables à la voie bleue hormis Corsier qui ne s'est pas encore prononcée. Les communes lacustres participeront financièrement à la voie bleue. Pour rappel, une résolution a été votée en ce sens par le Conseil municipal.

M. le Président se demande si les communes se sont prononcées tant au niveau de leur exécutif que de leur conseil municipal. M. le Maire indique que pour Anières, le Conseil municipal a donné son avis puisqu'une ligne devait être mise au budget.

De la mémoire de M. Pierre-Yves DECHEVRENS, le montant financé par la commune d'Anières se montait à 15'000 francs. M. le Maire ne peut pas confirmer le montant exact mais précise qu'il s'agit bien d'un partage entre les communes lacustres.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h10.

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :



Procès-verbaliste : Léa BOISADAM (EMH Imagine.com Sàrl)

Annexes :

- Rapports des commissions.



Commune d'Anières

COMMISSION : **Urbanisme**
Séance du : **2 mai 2023**

Pour la prochaine année qui commence en juin 2023, la commission a élu :
Monsieur Jean-Luc Richardet, **PRESIDENT**
Monsieur Eric WEHRLI, **VICE-PRESIDENT**
Tous deux ont été élus à l'unanimité moins la voix des intéressés.

L'Exécutif a ensuite présenté une parcelle sise au 105 Route de Chevrens qui est à la vente.
Après une présentation détaillée de la parcelle, les commissaires ont débattu.
Ni la Commission Urbanisme ni l'Exécutif n'a manifesté d'intérêt pour une éventuelle acquisition.

Puis la Commission a écouté la présentation de Mme Anne Bosshard relative au PLQ Avallons 44 à 50, avec l'éventuelle construction d'équipements publics. Un historique du projet est également fait, ainsi que la présentation du rapport du bureau d'architectes.
Ce sujet a été reporté à la prochaine Commission d'Urbanisme, à laquelle l'administration devra apporter des éléments complémentaires concernant les coûts précis et la rentabilité du projet.

Enfin, il a été discuté de la séance de consultation du PDCom qui aura lieu le 22 juin.

Signature : Yves Gubelmann, Président



COMMISSION : Assainissement, routes, sécurité, développement durable
Séance du : Mardi 20 juin 2023

Lors de la séance du mardi 20 juin, la commission a traité des points suivants :

1. Les commissaires ont bénéficié de l'audition de M. Barbe (bureau de CSDINGENIEURS) concernant l'évaluation des emplacements potentiels sur le domaine public pour la réalisation de plusieurs écopoints supplémentaires. La commune d'Anières a collecté 253 kg/hab/an de déchets incinérés en 2021 contre 191 kg pour le canton de Genève. L'objectif 2025 du plan cantonal de la gestion des déchets est d'atteindre 160 kg/Hab/an.
2. Puis la commission a reçu une information sur l'orientation de la politique du stationnement communal, à savoir que la gestion des prestations et des prix par la commune concerne les parkings souterrains privés de l'Ancien-Lavoir, le Clos-des-Noyers et de la Place du Haut. La gestion des parkings sur le domaine public (l'ensemble des voiries, le parking du cimetière) est dévolue à la Fondation des parkings.
3. Dans les divers, la commission a pu être mise au courant de l'avancement de plusieurs projets :
 - le projet de chauffage à distance prévu sur la commune ;
 - la pétition sur la mise en place de la vidéosurveillance à Anières. Cette pétition a principalement été signée par des habitants de Chevrens. Des premières mesures ont été prises, notamment une rencontre le 3 juin sur le thème de la sécurité et une publication dans le Côté Anières. D'autres mesures suivront.
 - la Motion M-006 « Pour une végétalisation accrue de la Commune » qui nécessite un peu de patience avant d'être traitée ;
 - le fonctionnement des APM (agent-e-s de la police municipale) et la répartition des coûts entre les différentes communes.

Signature : Caroline Dombre, Présidente



Commune d'Anières

COMMISSION : Sociale, culture et loisirs.
Séance du : Mardi 19 septembre 2023

Rapport succinct

Lors de cette séance, Monsieur Marc Eudier nous a présenté le projet de réfection des terrains de tennis. Celle-ci s'avère indispensable pour l'utilisation des courts dans de bonnes conditions. Le coût de cette réfection s'élève à CHF 165'000.-.

Par 7 voix pour et une abstention, la commission a préavisé favorablement la réfection des terrains de tennis.

Signature : Nicole Imhof, Présidente



COMMISSION : Assemblée générale de l'association Noctambus
Séance du : 18 septembre 2023

Le 18 septembre, s'est tenu l'Assemblée générale ordinaire de l'association Noctambus. Plusieurs points statutaires étaient à l'ordre du jour :

1. Le PV de l'assemblée générale du 21 juin 2022 a été approuvé à l'unanimité.
2. Le président M. Fernand Savigny a ensuite fait lecture de son rapport. Il a rappelé que le comité s'était réuni 6 fois au cours de l'année et relevé les éléments suivants :
 - a. En décembre 2023, le réseau Noctambus sera intégré en partie au réseau TPG qui développe un réseau nocturne, l'offre sera ainsi augmentée d'environ un tiers.
 - b. Les communes vaudoises ont décidé de quitter l'association noctambus en raison d'une baisse de fréquentation importante due notamment au Leman Express mais également à l'utilisation d'autres modes de déplacements (co-voiturage, vélo électrique, vtc, uber, taxi...).
 - c. Ceci aura un impact sur le montant des subventions communales dont la répercussion est prévue au budget 2025.
 - d. Le président a également évoqué le travail de mise à niveau des salaires et des formations des conducteurs ainsi que l'électrification de certaines lignes.
 - e. Pour l'année à venir, le Président a souligné les enjeux suivants :
 - l'élaboration d'un projet de convention annuelle pour 2024 (et non triennale) avec les TPG suite à l'intégration d'une partie du réseau Noctambus dans l'offre TPG ;
 - l'impact financier du départ des communes vaudoises. Ce point a été porté à l'ACG et une rencontre est prévue prochainement avec le Conseiller d'Etat en charge de la mobilité, M. Pierre Maudet.
 - f. Le Président a terminé son rapport en soulignant que le mode de calcul pour la répartition financière restait inchangé en 2024 ; seule était pris en compte l'indexation habituelle de 2%.
 - g. Compte tenu des éléments évoqués, l'association a un déficit de 100'000- en 2024 qui sera absorbé par la fortune de celle-ci.
3. Le directeur de l'association Sékou Cissé a ensuite présenté le rapport d'activité de l'association. Il a rappelé qu'après une baisse de fréquentation en 2020-2021 expliquée par le COVID, celle-ci est remontée en 2022 (avec 726'000 passagers) en restant cependant inférieure de 5% à celle de 2019 tant sur le réseau urbain que sur le réseau régional. Ceci s'explique par les facteurs évoqués par le président dans son rapport. En 2022, l'association a travaillé sur une actualisation et modernisation de son site internet et sur une présence sur les réseaux sociaux afin de promouvoir le Noctambus. M. Cissé a rappelé l'existence d'un service de modération à bord des bus ; ces 8 modérateurs (5 hommes et 3 femmes) font de l'orientation et de la prévention. Enfin, il a été présenté le nouveau réseau Noctambus à compter de décembre 2023 : prolongement de la ligne 60 jusqu'à Gex ainsi que des lignes 70, K, L, J. L'offre augmente donc de 38%.
S'agissant des perspectives 2024, l'association a un défi important considérant l'intégration ou pas du réseau nocturne Noctambus au sein des TPG.

2024 est donc une année de transition et dans ce sens la convention avec les tpg n'est renouvelée que pour une année.

4. Les comptes 2022 ont ensuite été présentés avec un déficit de moins de CHF 27'000.- pris sur la fortune de l'association dont le capital est passé de CHF 182'000.- à CHF 155'000.-. Les comptes ont été approuvés à l'unanimité.
5. Budget 2024 : comme évoqué, malgré les changements le comité propose un statu quo quant à la clef de répartition. Celle-ci est donc identique à 2023 tant sur le réseau urbain que régional. Pour Anières, la subvention passe de CHF 7'991.- en 2023 à CHF 8'824.- en 2024. Le budget est adopté à l'unanimité.
6. Après le vote du rapport des vérificateurs aux comptes et de la décharge au comité, l'assemblée a élu le comité. La commune de Nyon quittant l'association et donc le comité, c'est la commune d'Avully qui a été élue. Les communes présentes au comité sont Vernier, Meyrin, Ville de Genève, Perly-Certoux et Avully. M. Fernand Savigny de Perly – Certoux s'est représenté comme président et a été réélu à l'unanimité comme l'ensemble du comité.
7. Le Président a ensuite clôturé la séance.

Signature : Stéphanie Baron Levrat, en remplacement de Guy Musy.